



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
Ville de Fleurance

FLEURANCE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 03 décembre 2020 à 20h30

L'an deux mille vingt, le trois du mois de décembre à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Fleurance s'est rassemblé à la halle Eloi Castaing (délocalisation liée à la crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Maire, suite à la convocation du 27 novembre 2020.

PRESENTS : 22

Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Maire – Monsieur Georges BOUÉ, 1^{er} Adjoint – Madame Aimée PARAROLS, 2^{ème} Adjointe – Madame Simone VIRELAUDE, 4^{ème} Adjointe – Monsieur Gérard AURET, 5^{ème} Adjoint – Madame Rachel PEYRABELLE, 6^{ème} Adjointe – Monsieur Bernard DUTILH, 7^{ème} Adjoint – Monsieur François LUCENA-SERRANO, C.M. – Madame Brigitte LAURENTIE-ROUX, C.M. déléguée – Monsieur Christian MOTTA, C.M. délégué – Madame Véronique DE STEFANI, C.M. – Monsieur Jean SAINT-SUPERY, C.M. délégué – Madame Sabah MERZAK, C.M. – Madame Pascale BESSE, C.M. déléguée – Monsieur Jean-Charles RICAU, C.M. délégué – Madame Nancy MAZZARGO, C.M. déléguée – Monsieur Johns HOUNSOU, C.M. – Monsieur Michel ARATA, C.M. – Madame Patricia MATTIUZZO, C.M. – Monsieur Grégory BOBBATO, C.M. – Monsieur Jean-Louis CASTELL, C.M. – Madame Corinne SAUVETRE-GUERIN, C.M.

ABSENTS EXCUSES : 7

Monsieur Gérard SALON, 3^{ème} Adjoint – Procuration à Monsieur Georges BOUÉ
Madame Isabelle DUBORD, 8^{ème} Adjointe – Procuration à Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI
Madame Monique BOCEK-DE BRITO, C.M. déléguée – Procuration à Madame Brigitte LAURENTIE-ROUX
Monsieur Christophe DOUGNAC, C.M. – Procuration à Madame Simone VIRELAUDE
Monsieur Robert LODA, C.M. – Procuration à Madame Patricia MATTIUZZO
Madame Elisabeth MOREAU, C.M. – Procuration à Monsieur Grégory BOBBATO
Monsieur Pierre ZACHARIADES, C.M. – Procuration à Monsieur Jean-Louis CASTELL

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire Monsieur Johns HOUNSOU.

Les conseillers acceptent à l'unanimité l'inscription à l'ordre du jour de trois questions rajoutées suivantes :

- Finances / Retrait de la délibération sur la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, délibérée lors de la séance du 29 octobre 2020
- Finances / admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget principal de la commune
- Finances / Attribution de chèques-cadeaux au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année

Les conseillers adoptent le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 octobre 2020 à l'unanimité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **APPROUVE LES AFFECTATIONS DE RESULTATS** de l'exercice 2019 pour les budgets annexes de l'assainissement, de la Maison des services au public et de la Maison Adolphe Cadéot

➤ **APPROUVE LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE** sur l'exercice 2020 du budget annexe de la Maison Adolphe Cadéot

➤ **APPROUVE LA GARANTIE D'EMPRUNT** à la société anonyme gasconne d'HLM du GERS pour la réalisation de 4 logements situés 36, rue des Alliés

➤ **APPROUVE LE RENOUELEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT** à la société ERILIA pour la construction de 41 logements sociaux locatifs au quartier des Termes

➤ **APPROUVE LA CONVENTION** visant l'autorisation donnée au comptable de poursuivre de manière permanente et générale les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales

➤ **APPROUVE LA CONVENTION DE MUTUALISATION** des frais de fonctionnement de la Maison France Services avec le Conseil Départemental du GERS

➤ **ATTRIBUE UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SUIVANTES :**

- 400 € au Photo club de Gascogne
- 50 € à la 1663^{ème} Section des Médaillés Militaires de la Lomagne
- 100 € à l'Amicale du réseau Hilaire Buckmaster
- 200 € à l'association Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers

➤ **APPROUVE L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS** de 208 657,38 € versé par la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise pour le projet d'aménagement du Foirail Marcadet – tranche 4

➤ **ADOpte LE REGLEMENT INTERIEUR** du Conseil municipal

➤ **DESIGNE MONSIEUR BERNARD DUTILH** pour représenter la Commune auprès de l'association syndicale autorisée d'irrigation et d'assainissement de CERAN

➤ **DECIDE D'ADHERER A L'ASSOCIATION « COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE »** œuvrant pour la prévention, la sensibilisation et la formation aux risques de pédocriminalité en milieu sportif, ainsi que dans tous les milieux où l'enfant est présent

➤ **ATTRIBUE UNE PRIME COVID-19 EXCEPTIONNELLE** au profit de tous les agents qui ont assuré la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire du début d'année 2020

➤ **APPROUVE L'ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES FRICHES INDUSTRIELLES DE GERSYCOOP** situées sur les parcelles cadastrées BW 1312 / BW 714 / BW 1070 / BW 520 / BW 1071

➤ **VALIDE L'IMPLANTATION D'UNE SIGNALÉTIQUE** concernant l'œuvre d'art « Suite de Pan » située chemin de la Biodiversité

➤ **RENOUVELLE LA DELEGATION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS** de compétences optionnelles pour une durée de 8 ans, dans les domaines de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse et des infrastructures d'approvisionnement pour véhicules électriques, gaz ou hydrogène

➤ **VALIDE LE PROJET DE LABELLISATION ET D'AMENAGEMENT DU LAC COMMUNAL**, avec la création d'une aire de pêche pour personnes à mobilité réduite sur le lac et sur le Gers

➤ **VALIDE L'IMPLANTATION D'UN PARCOURS SANTE ADAPTE AUX SENIORS**, à la base de loisirs

➤ **ADOpte LE RAPPORT ANNUEL** sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif en 2019

➤ **DECIDE LE RETRAIT DE LA DELIBERATION** sur la taxe locale sur la consommation finale d'électricité délibérée le 29 octobre 2020, suivant demande de la sous-préfecture de Condom

➤ **APPROUVE LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR** de créances irrécouvrables sur le budget principal de la Commune sur les exercices de 2011 à 2016, pour un montant total de 26 404,01 €

➤ **APPROUVE L'ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX D'UNE VALEUR DE 50 €** à chaque agent de la Commune au titre de l'action sociale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

➤ **APPROUVE LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE** sur l'exercice 2020 du budget principal de la Commune et du budget annexe de l'assainissement (G. BOBBATO + procuration / M. ARATA / P. MATTIUZZO + procuration : abstention)

➤ **ACCORDE UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES PETITS PRINCES »** pour un montant de 29 585 € au titre d'un service d'accueil périscolaire dans les écoles maternelles et pour un montant de 2 074 € au titre la gestion de la ludothèque (G. BOBBATO + procuration / M. ARATA / P. MATTIUZZO + procuration : abstention)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

➤ **APPROUVE LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE** sur l'exercice 2020 du budget annexe de la Maison des services au public

Le Conseil municipal adopte ce budget avec :

- 24 voix « Pour »
- 5 voix « Contre » : G. BOBBATO + procuration / M. ARATA / P. MATTIUZZO + procuration)

➤ **DECIDE D'ADHERER A LA CHARTE REGIONALE « OBJECTIF ZERO PHYTO »**, en s'engageant en faveur de la réduction des pesticides

Le Conseil municipal adopte ce budget avec :

- 24 voix « Pour »
- 5 voix « Contre » : G. BOBBATO + procuration / M. ARATA / P. MATTIUZZO + procuration)

Fait à Fleurance, le 07 décembre 2020

Le Maire,



Ronny GUARDIA-MAZZOLENI